

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 8 (1917)
Heft: 3

Rubrik: Communications ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lignes sur poteaux en bois. Mais ces appuis sont la très grande majorité. Ainsi quand une ligne sur poteaux simples aura atteint le nombre de conducteurs maximum, l'appui sera jumelé, au moyen d'un second poteau planté à une certaine distance du premier. Aucun renforcement ne sera fixé entre ces deux poteaux jusqu'au moment où la capacité de deux simples sera dépassée. On procèdera, alors seulement à la pose du premier renforcement. Lorsque le nombre des fils sera tel que la résistance de l'appui ainsi constitué sera insuffisante, on fixera le second renforcement et ainsi de suite. Les renforcements seront toujours strictement indéformables. Il faudra rechercher toutes les solutions de construction permettant de réduire le plus possible le matériel dont la présence n'est pas immédiatement nécessaire sur la ligne. L'article 33 est en contradiction avec le principe énoncé.

Nous avons la profonde conviction que sans compromettre la sécurité des lignes, on peut par une révision des prescriptions fédérales actuelles faire d'importantes économies dans la construction des lignes. Nous croyons remplir, dans les circonstances difficiles actuelles, un devoir patriotique en signalant aux autorités compétentes l'avantage incontestable qu'il y aurait à introduire une large réforme dans le service des lignes aériennes de notre administration, service, qui nous paraît au surplus, insuffisamment organisé.

Miscellanea.

Inbetriebsetzung von schweizerischen Starkstromanlagen. (Mitgeteilt vom Starkstrominspektorat des S. E. V.) In der Zeit vom 20. Januar bis 20. Februar 1917 sind dem Starkstrominspektorat folgende wichtigere Anlagen als betriebsbereit gemeldet worden:

Hochspannungsfreileitungen:

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Hochspannungszuleitung zur Transformatorenstation Schmid-Kappeler & Co., Mellingen (Aargau). Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Hochspannungsleitung zur Transformatorenstation in der Gemeinde Sarmenstorf. Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden. Leitung nach dem Weiler Reussegg (Gemeinde Meienberg). Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

• *Elektrizitätswerk Altendorf.* Leitung zur Transformatorenstation bei der Eisenbahnerkolonie in Erstfeld. Drehstrom, 14300 Volt, 48 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern. Leitung zur Transformatorenstation bei Lützelflüh. Drehstrom, 16000 Volt (vorläufig 4000 V.), 40 Perioden.

Elektrizitätswerk Brugg. Leitung zur Transformatorenstation nordöstlich vom Schloss Habsburg. Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektra Goldach, Goldach (Kt. St. Gallen). Leitung zur Transformatorenstation Goldach II (Stickfabrik Union) (teilweise Parallelführung mit einer Niederspannungsleitung). Drehstrom, 10000 Volt, 50 Perioden.

Verwaltungskommission der Gemeindewerke Höngg. Leitung zur neu projektierten Transformatorenstation im „Holbrig“, Höngg. Drehstrom, 2200 Volt, 45 Perioden.

Laufenthaler Kraftwerke A.-G., Laufen. Leitung nach der Transformatorenstation der Holzstoff- und Papierfabrik A.-G., Zwingen. Drehstrom, 2000 Volt, 50 Perioden. Hochspannungszweigleitung von Stange No. 20 der Leitung Fabrik Dittingen-Fichtenhöfe-Wahlen nach Laufen. Drehstrom, 2000 Volt, 50 Perioden.

Elektra Mettauertal und Umgebung, Mettau (Bez. Laufenburg). Leitung zur Transformatorenstation Reuenthal. Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Leitung von Gitzbühl-Lutzenberg über Gmeindli nach Bühl-Wolfhalden. Drehstrom, 10000 Volt, 50 Perioden. Leitung von der Neumühle bei Uznach nach dem Aeule bei Ernetswil. Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Leitungen nach Bossikon (Gemeinde Hinwil) und Sulz-Dinhard. Drehstrom, 8000 Volt, 50 Perioden.

Schalt- und Transformatorenstationen.

Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Stationen bei der Fabrik Schmid-Kappeler & Co., Mellingen, in Sarmenstorf und Reussegg (Bez. Muri).

Elektrizitätswerk der Stadt Aarau. Station für die Spinnerei Oboussier, Buchs.

Elektrizitätswerk Altendorf. Station bei der Eisenbahnerkolonie in Erstfeld.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung Bern. Stangen-Transformatorenstation in der Bleiche bei Lützelflüh.

Elektrizitätsgenossenschaft Bilstein (Gemeinde Langenbruck). Stangen-Transformatorenstation auf Bilstein (Gemeinde Langenbruck).

Société électrique de Bulle, Bulle. Station transformatrice pour la scierie du Transvaal à Tour-de-Trême.

Service de l'électricité de la ville de La Chaux-de-Fonds. Station transformatrice au quartier de la Réformation.

Aubert, Grenier & Co., Cossonay. Extension de la station transformatrice.

Elektrizitätskorporation Dettighofen (Gemeinde Pfyn, Bez. Steckborn). Stangen-Transformatorenstation in Dettighofen.

Elektrizitätswerk Flawil. Station im Appretur- und Bleicherei-Gebäude der Firma Altherr & Guex, Flawil.

Elektrizitäts-Genossenschaft Gerlikon (Gemeinde Gachnang, Bezirk Frauenfeld). Stangen-Transformatorenstation in Gerlikon (Gemeinde Gachnang, Bez. Frauenfeld).

Elektra Goldach (Kt. St. Gallen). Station Goldach (für die Stickfabrik Union).

Elektrizitätswerk der Gemeindewerke Höngg. Station im „Holbrig“, Höngg.

Elektra Horn (Thurgau). Station in Horn.

Elektrizitätswerk Bündner-Oberland, Ilanz. Station in der Nähe vom Hotel Bahnhof, Ilanz.

Laufenthaler Kraftwerke A.-G., Laufen. Station in Laufen (Bahnhofquartier).

Service de l'électricité de la ville de Neuchâtel. Station transformatrice à l'usine „Profil“, S. A., Peseux.

Elektrizitätskommission Oberburg. Stangen-Transformatorenstation in Rohrmoos.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung, Pruntrut. Stangen-Transformatorenstation in Epauvilliers, le Peca et chez Bouvier.

Gemeinde Riedern, Riedern (Kt. Glarus). Station Riedern.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke. A.-G., St. Gallen. Umbau der Station Kappel (Einbau einer Primärmesseinrichtung).

Gemeinde Untervaz (Graubünden). Station in Untervaz (Graubünden).

Elektrizitätswerk Wigoltingen (Bez. Weinfelden). Umbau der Station Hasli (Gemeinde Wigoltingen, Bez. Frauenfeld).

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Stangen-Transformatorenstation in Bossikon (Gemeinde Hinwil) und in Sulz-Dinhard.

Niederspannungsnetze.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung, Bern. Netz Bleiche, Lützelflüh, Bruchbühl. Drehstrom, 3 × 250 Volt, 40 Perioden.

Bernische Kraftwerke A.-G., Betriebsleitung, Pruntrut. Netz in Epauvilliers und zugehörigen Weilern bei St. Ursanne. Einphasenstrom, 220 Volt, 50 Perioden.

St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke A.-G., St. Gallen. Netz an der Strasse Gossau Schnart-Bächingen bei Mutwil. Drehstrom, 380/220 Volt, 50 Perioden.

Gemeinde-Ammannamt Untervaz (Graubünden). Netz in Untervaz. Drehstrom, 250/144 Volt, 50 Perioden.

Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich. Netze Sulz-Dinhard und Bossikon (Gemeinde Hinwil). Drehstrom, 250/125 Volt, 50 Perioden.



Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, pour autant qu'il n'est pas donné d'indication contraire *des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.*

Séances du Comité de l'A. S. E. A côté des nombreuses questions courantes plutôt d'ordre administratif, les points suivants parurent entre autres à l'ordre du jour:

Constitution du Comité. Mr. Henri Schuh, d'Aarau, nommé aux Assemblées générales de Baden en remplacement de Mr. Th. G. Koelliker, démissionnaire, est nommé caissier de l'A. S. E. Les autres membres sont confirmés dans les fonctions occupées précédemment (voir à ce sujet ainsi qu'au sujet de la constitution des Commissions l'annuaire 1916/17).

Crédits et programmes des Commissions. Le Comité approuva, sur proposition des Presidents des Commissions et du Secrétaire général, la répartition sur les différentes Commissions du crédit prévu de Fr. 7000 et ratifia le programme présenté sur les travaux des Commissions. Conformément à la situation économique actuelle,

les travaux de la *Commission des appareils de cuisson et chauffage* doivent être poussés avant tout. En même temps toutefois, les études du Secrétariat général pour la *Commission de corrosion* doivent être également activées. En outre il reste à mettre sous forme de 4^{ème} rapport les résultats obtenus par la Commission de la protection contre l'incendie et de discuter et publier les principes y relatifs, tandis que la *Commission des surtensions* prévoit encore quelques travaux complémentaires. Il n'y a à enregistrer aucune mutation au sein des Commissions à part toutefois pour la *Commission des fils, câbles et substances isolantes* où le Président démissionnaire Dr. Denzler est remplacé par Mr. le directeur Baumann (Berne); Mr. le Dr. Denzler reste membre de la Commission.

Concernant la *Commission Electrotechnique Internationale*, la subvention annuelle de Fr. 1250

a été, sur décision du Comité, versée cette année également, dans la conviction qu'il est de notre devoir de soutenir malgré la situation actuelle dans la mesure de nos forces, cette institution internationale qui doit nous intéresser tout spécialement. D'ailleurs le Comité Electrotechnique Suisse s'est depuis longtemps déjà remis au travail, et traîte surtout la question de normes pour la spécification des machines, question dont on s'occupait à Berlin en 1913 déjà en vue d'un congrès international à San-Francisco, mais qui fut abandonnée au début des hostilités; ces normes sont d'un grand intérêt pour les fabricants comme pour les acheteurs, et le Bureau central à Londres a reçu à ce propos de pays étrangers différentes propositions nouvelles.

Sur proposition du Secrétaire général et afin de pouvoir plus facilement faire face à la demande toujours grandissante, les *publications de l'A. S. E.* monographies, rapports des commissions, etc. seront à l'avenir confiées à un éditeur.

Concernant les normes et inspections spéciales projetées par la *Caisse nationale d'assurance-accidents*, le Secrétaire général et l'ingénieur en chef de l'Inspecteurat des installations à fort courant purent entre temps, lors d'une conférence au Département des chemins de fer, placer quelques mots d'explications; enfin dernièrement nous est parvenue de la part du Département de l'Economie politique une invitation à une séance en vue de reprendre la discussion à ce sujet.

Le Comité ratifia en outre des subventions à la *Nouvelle Société Helvétique pour la question des étrangers et pour l'œuvre des étudiants prisonniers de guerre*.

Mutations au sein de l'A. S. E.

Depuis le dernier rapport sur l'activité du Comité (voir Bulletin No. 9 1916, page 269) l'état nominatif des membres a subi les modifications suivantes:

Admissions:

a) Membres anonymes:

Société d'Hôtels de Morgins, Morgins (Valais).
Elektra Aawangen, Aawangen b. Aadorf (Thurgau).
Tungsram Glühlampen- und Elektrizitäts-Gesellschaft m. b. H., Schweizerische Verkaufsabteilung, Brandschenkestr. 41, Zürich 2.
Licht- und Wasserversorgungs-Genossenschaft Staffeln, Bremgarten (Aargau).
Elektra Dingetswil-Dussnangberg, Au-Fischingen (Thurgau).
Elektrizitätsgesellschaft Beinwilerberg, Beinwil b. Muri (Aargau). [Jak. Kaufmann, Präsident, Kleinwangen.]
Elektrizitätswerk Brittnau, Brittnau (Aargau).
Elektra-Genossenschaft Mellikon, Mellikon (Aarg.)
Brunner & Kreis, Elektr. Unternehmungen und techn. Bureau, Ebnat (St. Gallen).
C. Meyer-Kreis, Elektr. Anlagen, Arbon (Thurgau).
Gebr. Schweizer, Elektr. Anlagen, Steffisburg (Bern).
Laboratoire Electrotechnique de l'Institut Polytechnique à Pétrograd (Russie).
Jos. Schmidt, Elektrizitätswerk Mühletal-Obstalden, Mühlehorn (Glarus).
Elektra Welfensberg, Welfensberg (Thurgau).

Fabrique des Longines, St. Imier (Berne).
Aargauisches Elektrizitätswerk, Aarau.

b) Membres isolés:

Grünler Max, Techn. Vertretungen, Kreuzstr. 41, Zürich 8.
Köchlin Maurice, Ingénieur, Delsbergerallee 27, Bâle.
de Rham David, Ingénieur, Grendelstrasse 193, Ennetbaden (Aargau).
Monnier R., Ingénieur, Chemin Vinet 17, Lausanne.
Arnd Alexandre, Directeur-Gérant de la Société d'Eclairage Electrique 1886, Pétrograd (Russie).
Krasnjansky F., dipl. Ingénieur, Hamburgerhof, Davos-Platz (Graubünden).
Pfleghaar L. A., Ingenieur der Gesellschaft für elektr. Industrie, Herrengasse 13, Graz (Oesterreich).
Favez H., chargé de cours à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université, 10 rue de la Grotte, Lausanne (Vaud).
Burgy R., Ingénieur, 38 rue de la Servette, Genève.

Démissions:

a) Membres anonymes:

Elektra Oberegg-Schachen-Hirschberg, Oberegg (Appenzell A.-Rh.).
Elektra Brittnau, Brittnau (Aargau).
Ammann & Co., Techn. Vertretungen, Bionstr. 10, (Zürich 6).
Aufzüge- und Räder-Fabrik Seebach, Seebach (Zürich).

b) Membres isolés:

E. Sigmund, Ingenieurbureau, Ottikerstrasse 20, Zürich 6.

Séances du Comité de l'U. C. S. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour, nous citerons les suivants d'un intérêt général.

Les membres du Comité sont confirmés dans les fonctions qu'ils occupèrent au cours de l'exercice écoulé.

L'organisation des dispenses militaires du personnel des centrales fut l'objet de nombreuses discussions au sein du Comité.

Les démarches du Secrétariat général auprès des Autorités militaires eurent pour résultat l'ordre de l'Adjudant général de l'Armée du 15 Janvier 1917, ordre adressé à toutes les centrales suisses d'électricité (voir „Bulletin“ de Janvier page 44) et réglant d'après certaines bases cette organisation des dispenses; nous renvoyons du reste à la notice spéciale page 99 du présent „Bulletin“. Le Secrétariat général a été très occupé voire même pendant un certain temps complètement occupé par ces dispenses.

Syndicat du cuivre. Le 4^{me} achat de cuivre fut conclu définitivement avec les fournisseurs américains. Malheureusement le fret a de nouveau augmenté, et les primes d'assurance sont sensiblement plus élevées, surtout depuis le renforcement du blocus sous-marin. Le prix de revient à Genève peut-être évalué à fr. 480 les 100 kg, pour du fil ordinaire; la livraison prête à quitter New-York est promise pour février ou mars de l'année courante.

Obtention de l'aluminium pour conduites aériennes. Le Comité s'est également occupé sérieusement de cette question, tout d'abord sans grand succès, la fabrique d'aluminium ayant déclaré ne plus rien pouvoir livrer; même l'appui demandé et obtenu de la Division du commerce du Département politique ne put d'abord rien changer à cet état de choses. Grâce ensuite aux démarches personnelles et réitérées de Mr. le président *Duboche*, la Société pour l'Industrie de l'Aluminium se déclara en mesure de livrer à l'U. C. S. pour ses membres une assez grande quantité d'aluminium; les livraisons partielles de 30 - 35 tonnes par mois auront lieu à partir du mois de juin de l'année courante. Nous rappelons à ce sujet la circulaire du 10 Mars 1917 du Bureau du Syndicat du Cuivre.

Le nouveau contrat d'assurances a été signé par les sociétés d'assurances avec les légères modifications décidées par l'Assemblée générale. Les membres ont du reste reçu directement du président les contrats dans leur nouvelle forme. La Commission des Assurances reprendra sous peu ses travaux en vue de terminer la dernière partie de son programme: la question de l'assurance des machines.

Mutations au sein de l'U. C. S. Depuis le dernier rapport sur l'activité du Comité (Bulletin No. 9 1916, page 270), la liste des membres a subi les modifications suivantes:

Admissions:

Société d'Hôtels de Morgins, Morgins (Valais). Elektra Aawangen, Aawangen (Thurgau). Commune de Fleurier, Fleurier (Neuchâtel). Licht- und Wasserversorgungs-Genossenschaft Staffeln, Bremgarten (Aargau). Elektra Dingetswil-Dussnangberg, Au-Fischingen, (Thurgau). Elektrizitätsgesellschaft Beinwilerberg, (Jak. Kaufmann, Präsident, Kleinwangen) Beinwil bei Muri (Aargau). Gemeinde Trimmis, Trimmis (Graubünden). Aagauisches Elektrizitätswerk, Aarau. Elektrizitätswerk Brittnau, Brittnau (Aargau). Elektra-Genossenschaft Mellikon, Mellikon (Aarg.). Jos. Schmidt, Elektrizitätswerk Mühletal-Obstalden, Mühlhorn (Glarus). Elektra Welfensberg, Welfensberg (Thurgau). Gebr. Hess, Elektrizitätswerk, Engelberg (Obwald.). Zuberbühler & Cie. A.-G., Zurzach (Aargau).

Démissions:

Elektra Hemmerswil, Hemmerswil (Thurgau). Elektrizitätswerk Flawil, Flawil (St. Gallen). Elektra Oberegg-Schachen-Hirschberg, Oberegg (Appenzell A.-Rh.). Elektrizitätswerk Libingen, Libingen (St. Gallen). Vereinigte Elektra-Korporation Felben-Hüttlingen, Mettendorf (Thurgau). Zimmerli, Nyffeler & Cie., Kirchberg (Bern). Elektra Fimmelsberg, Fimmelsberg (Thurgau). Elektra Brittnau, Brittnau (Aargau). Eug. Hess-Waser, Elektrizitätswerk, Engelberg (Obwalden). Elektrizitäts- und Wasserwerk der Gemeinde Bözingen (Bern). Elektrizitätsversorgung der Gemeinde Pfyn (Thg.).

Listes du personnel des centrales pour dispenses militaires. Des 1230 entreprises électriques distribuant de l'énergie à des tiers et auxquelles des listes pour état nominatif du personnel et l'ordre de l'Adjudance générale de l'Armée furent envoyés, 770 ont répondu, mais malheureusement en partie d'une façon insuffisante de sorte qu'il fallut dans un grand nombre de cas retourner ces listes ou demander les renseignements complémentaires nécessaires, ce qui occasionna un retard inattendu dans le règlement de cette question. Les listes portant nos propositions ratifiées par le Comité de l'U. C. S. seront présentées ces jours à l'Adjudance générale. Ses décisions, concernant environ 7000 employés d'entreprises électriques seront envoyées à chaque entreprise séparément et nous prions les entreprises dès qu'elles seront en possession des listes des dispenses ratifiées par l'Adjudance générale d'observer strictement l'ordre de l'Adjudant général du 15 janvier 1917. Jusque-là les demandes de dispenses sont à adresser non plus aux commandants d'unités, mais directement à l'Adjudance générale en se rapportant aux indications données sur les listes de l'état nominatif du personnel, et en donnant des indications complémentaires sur le personnel absent, soit pour service militaire, soit éventuellement pour cause de maladie.

Communications du Bureau du Syndicat du Cuivre. Nous attirons l'attention des centrales (membres de l'U. C. S.) sur le fait que toutes les demandes d'Exportation en trafic de perfectionnement doivent sans exception passer par notre bureau pour visa et nous ne saurions nous rendre responsables de retards provenant du fait que les demandes en question aient été adressées directement au S. I. M. S. à Berne; celui-ci nous les retourne quand-même pour visa. Nous rappelons en outre qu'en vue du retour de la demande une enveloppe affranchie portant l'adresse exacte de la Centrale doit être jointe à chaque demande.

Le Bureau du Syndicat du Cuivre,
Soc. Romande d'Electricité, Territet:
(signé) *Eel Duboche*.

L'heure d'été et nos centrales d'électricité. L'A. S. E. et l'U. C. S. furent, comme d'autres corporations analogues, invités par le Département de l'Intérieur à émettre leur opinion sur l'introduction en Suisse de l'heure d'été. (Avance des horloges d'une heure pendant les mois d'été); le Secrétariat général fit connaître notre point de vue à l'autorité ci-dessus, avec laquelle le Secrétaire général eut ensuite personnellement l'occasion de discuter la question. Nous rendîmes l'autorité attentive au fait que cette mesure n'aurait aucunement pour nous la même importance que par exemple pour l'Allemagne. L'„économie“ porte presque entièrement sur la lumière artificielle qui est en grande partie produite par des entreprises hydro-électriques. Ce que les consommateurs économisent est autant de moins que les centrales livrent, et étant donné le

surcroît d'énergie pendant ces mois d'été, elles ne savent que faire de l'énergie économisée. Il n'y a donc pour l'ensemble de la Suisse aucun avantage et il ne s'en irait pour cela pas moins d'argent à l'étranger. L'économie de lumière ne serait du reste pas aussi grande que pour d'autres pays possédant des villes importantes. Des études spéciales basées sur les diagrammes de centrales suisses ont montré que l'économie serait environ de 5—7% (variable suivant les endroits). Il faudrait en outre en cas d'introduction de l'heure d'été, introduire également des ordonnances ayant force de loi et suivant lesquelles toutes les indications de l'heure contenues dans les contrats relatifs à la fourniture d'énergie électrique et qui se rapportent à l'heure absolue c. à d. à l'heure solaire réelle (p. ex. compteurs à double tarif, heures d'interdiction d'utilisation pour certaine forme d'énergie) seraient automatiquement et équitablement modifiées; il en résulterait sinon des situations anomalies et inattendues.

Entre temps le Conseil fédéral, sur proposition du Département de l'Intérieur, a repoussé l'introduction de l'heure d'été. Nous eûmes d'autre part l'occasion de recommander au département sus-nommé des mesures pour l'hiver prochain en vue d'éviter de surcharger outre mesure les centrales d'électricité, et en vue surtout d'arriver à mieux les utiliser ce qui permettra une économie de combustible pour les centrales caloriques. Mentionnons entre autres comme mesures recommandées la journée anglaise pour les bureaux, écoles etc., et le travail par plusieurs équipes (2 ou 3) dans les fabriques.

Fours électriques de boulangers ou pâtissiers, et interdiction du travail de nuit. Ayant eu connaissance du projet des Autorités fédérales d'interdire la cuisson du pain pendant la nuit afin d'empêcher mieux encore la vente de pain frais, le Secrétariat général avait présenté au Département de l'Economie politique

une requête dans laquelle, en attirant l'attention sur l'économie de charbon résultant de l'emploi de fours électriques, il demandait une exception en faveur des fours électriques dont l'emploi n'est économiquement possible qu'en utilisant le courant de nuit. L'instance chargée de l'exécution de l'ordonnance en question, le Commissariat supérieur des guerres, avec lequel nous eûmes à traiter là-dessus, ne put se déclarer d'accord à lever l'interdiction d'une manière générale pour tous les fours électriques, mais se déclara par contre prêt à autoriser des exceptions en examinant toutefois chaque cas séparément. Chaque boulangerie ou pâtisserie touchée par l'ordonnance doit donc adresser au Commissariat supérieur des guerres une demande spéciale. Il est à espérer que les autorisations pourront être accordées largement afin de ne pas empêcher le développement de cette méthode de cuisson avantageuse pour notre économie politique.

Il y avait, immédiatement avant l'émission de l'ordonnance en question, a peu près autant de fours en construction ou commandés que de fours en exploitation; certains de ces derniers se trouvent en exploitation depuis des années déjà.

L'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie nous fait parvenir sa circulaire No. 370 du 15 mars 1917 concernant:

1. *Message du Conseil fédéral concernant l'imposition du tabac.*
2. *Représentation consulaire dans l'Inde britannique.*
3. *Création d'un Consulat à Cuba.*
4. *Réoccupation du Consulat à Toronto.*
5. *Réponses des Sections aux circulaires du Vorort.*

Les membres qui s'intéressent à cette circulaire sont priés de s'adresser au Secrétariat général.

